



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Nature Agriculture Forêt
Unité Nature

Consultation du public sur le projet de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2023-2029 dans le département des Pyrénées-Orientales.

Motif de la décision

Contexte et objectif du projet de la décision :

Créé par la loi du 26 juillet 2000, le SDGC est un document de cadrage de l'activité cynégétique qui s'impose à tous les chasseurs pour une période de 6 ans renouvelable.

Le SDGC est encadré par les articles L425-1 à L425-3-1 du Code de l'Environnement. Il est élaboré par la fédération départementale des chasseurs en concertation avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. Il prend en compte les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats.

Il est approuvé après avis de la commission départementale compétente en matière de chasse ou de faune sauvage, par le préfet, qui vérifie notamment sa compatibilité avec les principes du respect de l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Motivation de la décision :

Considérant que l'exercice de la chasse et ses différents modes, tel que le prévoit le schéma départemental de gestion cynégétique, va dans le sens de la recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en sa séance du 15 juin 2023,

Le projet d'approbation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2023-2029 dans le département des Pyrénées-Orientales, soumis à la participation du public, est approuvé.